COMMUNIQUE DE PRESSE

Cfdt: INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Réf Communiqué du 26 septembre 2018
De Fédération Interco CFDT
Mots clés CSFPT, reclassement, enseignement artistique
Sujet Compte-rendu CFDT sur CSFPT du 26 septembre 2018

Début du communiqué

La CFDT au plus près des situations réelles pour sortir des impasses statutaires et installer des vrais droits pour les agents

La période de préparation au reclassement : une réponse à un besoin criant, un premier pas vers un vrai droit à la reconversion.
La création d'une « période de préparation au reclassement » (PPR) pour les agents inaptes à l'exercice de leurs fonctions est une réelle avancée qui répond en partie à un besoin criant pour les agents qui doivent changer d'emploi. Pour la CFDT le projet de décret est une première étape vers un vrai droit à la reconversion qui devra intervenir, avant que les problèmes de santé ne surviennent ou ne s'aggravent : prévenir plutôt que réparer.
La CFDT a déposé plusieurs amendements dans le but de réunir toutes les conditions de réussite de ce nouveau droit. Elle déplore que le maintien du régime indemnitaire ne soit pas précisé dans le décret mais se félicite que le gouvernement ait accepté de mentionner la mise en relation avec un conseiller en évolution professionnelle pour aider au bon déroulement du parcours. Ce droit prévu par l'ordonnance du 19 janvier 2017 est tout spécialement indiqué pour ces situations délicates d'agents dont l'état de santé est dégradé, qui ont eu une période souvent longue d'éloignement de leur environnement de travail, qui ne sont pas des spécialistes des possibilités et circuits pour se former, des règles statutaires à respecter, etc. L'enjeu pour les agents comme pour les employeurs est que cette période facilite le reclassement. Pour éviter les pertes de temps et d'énergie pour les uns et les autres, l'aide d'un professionnel de l'accompagnement des parcours professionnels est nécessaire.

Enseignement artistique : passer rapidement du diagnostic à l'action
La CFDT a adopté le rapport du CSFPT sur l'enseignement artistique car elle en partage globalement les propositions, en particulier la nécessité d'une revalorisation et d'une évolution rapide de la situation des assistants, professeurs et directeurs des établissements d'enseignement artistique.
Elle propose d'avancer sur les conditions du maintien d'une catégorie B repensée à l'aune des évolutions de l'enseignement et l'éducation artistiques sur les territoires (la médiation culturelle par exemple).
Sur la question des écoles supérieures d'art et de design, après plus de 15 ans de situation bloquée, alors que tous les diagnostics convergent, la CFDT a acquis la conviction qu'il faut prendre la question autrement. Seule la solution d'un corps unique pour les professeurs des écoles nationales et territoriales est viable sur le long terme et techniquement faisable. C'est la survie même d'un réseau original d'écoles supérieures qui est en jeu. La balle est dans le camp des ministères concernés.

Contact presse :
Véronique Sauvage, secrétaire nationale Interco CFDT 01 56 41 52 52 / 06 27 39 00 56
Monique Gresset, secrétaire fédérale Interco CFDT 01 56 41 52 89 / 06 43 40 45 82

Fin du communiqué

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la Fonction Publique Territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70000 adhérents.

Secrétaire Générale : Claire Le Calonnec - Chargé de communication : Thierry Duboc

Fédération Interco CFDT - 47,49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52 - 🖷 +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr - www.interco.cfdt.fr